

Bilan d'une histoire

Nous nous sommes efforcé dans les pages qui précèdent de retracer, en dehors de tout parti pris sur l'institution elle-même, et sans en tirer encore de conclusions, la progression de l'élection populaire du président à travers le monde, phénomène qui nous semblait peu aperçu jusqu'ici et pourtant majeur. Il est temps maintenant de s'interroger sur cette histoire, interrogation qui se fera en deux temps. On a souhaité revenir d'abord sur les rythmes et la géographie de la propagation de ce mode d'élection pour en montrer les liens avec l'histoire politique générale et faire mieux apparaître les conjonctures historiques particulières qui en ont favorisé la progression. Dans un second moment, on s'efforcera de faire apparaître, à partir d'un bilan aussi honnête que possible, les atouts de ce type d'élection, atouts qui expliquent son succès, mais aussi ses contradictions et ses faiblesses.

I. Retour sur les rythmes et la géographie de la propagation

Les rythmes temporels et les étapes géographiques de la diffusion de l'institution sont fortement dessinés et surtout très liés dans les différents pays du monde à des conjonctures originales. Au départ, il s'agissait

L'élection du président au suffrage universel...

d'un phénomène de pays neufs, anciennes colonies européennes d'Amérique, amenées par leur séparation de la métropole à mettre en place un pouvoir remplaçant l'institution monarchique. Après quelques tâtonnements, comme aux États-Unis, on adopta la formule d'un président élu à deux degrés, le suffrage n'étant même pas universel au premier degré. Si, par rapport à l'Europe où la monarchie, le plus souvent absolue, régnait encore en maîtresse, le système marquait bien un progrès de la démocratie, dans la pratique, il revêtait bien des aspects oligarchiques car les élus au second degré furent naturellement en majorité des notables. Ce fut encore plus sensible dans les anciennes colonies d'Amérique latine, où le combat pour le pouvoir présidentiel fut dominé pendant longtemps par des clans ou des factions locales et où, en outre, le sort du président élu se décida bien souvent en dehors des urnes par une lutte armée. Malgré tout, le système contenait des potentialités démocratiques qui devaient se manifester à plus ou moins long terme. Le suffrage tendit à s'étendre à la base, aux Noirs, aux femmes aux États-Unis, aux populations paysannes en Amérique latine. En outre, le système d'élection à deux degrés fut soit abandonné au profit de l'élection directe, soit contourné dans la mesure où les électeurs au second degré devinrent progressivement, comme ce fut le cas aux États-Unis, de simples mandataires de ceux du premier. Les pesanteurs sociales ne disparurent pas pour autant, et s'exercèrent par d'autres canaux, par exemple du fait du coût de plus en plus élevé de l'élection.

L'extension du système à l'Europe était la seule possible dans un premier temps, et elle a été très limitée, a même connu des échecs majeurs. En Europe, les progrès de la démocratie se sont opérés dans le cadre d'une lutte contre l'exécutif monarchique auquel il fallait imposer le respect de la volonté du peuple représentée par l'Assemblée élue, même si cette élection

était parfois assez peu démocratique. Nombre de monarchies réussirent à survivre en se transformant en monarchies parlementaires ou du moins constitutionnelles, ce qui fermait la voie à l'adoption d'un pouvoir exécutif de type présidentiel. La France incarne un cas particulier, car tout s'y conjugua d'une part pour qu'un système d'élection présidentielle au suffrage universel fût adopté en 1848, de façon très précoce en Europe, et d'autre part pour qu'il ne pût déboucher sur une perpétuation de cette institution. Mettant fin à une seconde expérience de monarchie constitutionnelle, la révolution de 1848 ne pouvait aboutir qu'à l'instauration d'une république. Le précédent de la seule république française régulière antérieure, celle du Directoire, avait plutôt discrédité l'idée d'un exécutif collégial et à l'inverse l'exemple de la république états-unienne penchait en faveur d'une élection populaire du président. Dans une France encore mal stabilisée après la révolution de février 1848, le désir d'avoir un exécutif fort, donc fondé sur le suffrage universel masculin nouvellement instauré, était largement répandu au sein de la classe politique, qu'elle fût républicaine ou conservatrice. L'adoption d'une élection du président au suffrage universel n'a donc rien de surprenant. Mais à l'inverse, la force du souvenir napoléonien dans le peuple et de la tradition impériale dans le pays, l'existence d'un prétendant bonapartiste au passé ambigu, le positionnement politique favorable de ce prétendant qui pouvait se présenter comme un double rempart à la fois contre le retour à la monarchie et contre la subversion sociale, l'embarras et les inquiétudes des conservateurs face à l'avenir immédiat fournissaient à Louis Napoléon, personnage d'une ambition féroce, autant d'opportunités pour être élu d'abord et pour mettre fin ensuite à son profit au régime existant. Cet échec devait discréditer pour plus d'un siècle en France l'élection populaire du président.

L'élection du président au suffrage universel...

Ce n'est donc que près de soixante-dix ans plus tard que celle-ci fut réintroduite en Europe, à l'issue de la Première Guerre mondiale, en 1919 en Allemagne et en Finlande, en 1933 au Portugal et en 1937 en Irlande. En Finlande et en Irlande, on avait affaire à des pays qui acquéraient leur indépendance, qui devaient donc remplacer l'ancien pouvoir exécutif exercé autrefois par le pays dominant, mais qui disposaient par ailleurs déjà d'institutions représentatives, ce qui explique sans doute que, tout en instaurant une présidence élue, ils ne lui aient donné que des pouvoirs assez faibles. Du même coup, l'élection populaire – d'ailleurs à deux degrés en Finlande – ne revêtait pas une importance déterminante pour la politique du pays et pouvait même être évitée comme en Irlande par un accord amiable entre les partis. Il est possible qu'en Irlande, les liens historiques entre ce pays et les États-Unis aient favorisé l'adoption de ce mode d'élection.

En Allemagne au contraire, l'élection fut instaurée dans une conjoncture qui poussait au paroxysme les conditions que la France avait connues en 1848 : une nation sortant non seulement d'une révolution mais d'une défaite militaire majeure, un régime paraissant menacé à la fois par l'extrême droite et l'extrême gauche, un pays marqué par une forte tradition de pouvoir exécutif fort, mais aussi de résistance à ce pouvoir que ce soit du fait des sociaux-démocrates, du Zentrum ou des libéraux. De ce fait, l'institution telle qu'elle fut organisée reflétait le souci, à la fois d'avoir une présidence forte symbolisant l'unité et la permanence de l'État, et de lui prévoir des contrepoids, soit de la part des assemblées, soit même venant directement du peuple. L'institution sombra en même temps que le nazisme consolidait son emprise sur l'Allemagne.

L'instauration d'une élection présidentielle populaire au Portugal dans le cadre d'un régime autoritaire

en 1933, au moment où les dictatures envahissent l'Europe, préfigure-t-elle une évolution nouvelle? Non, car l'innovation est finalement peu significative. Le président est bien élu par le peuple, mais n'exerce pas réellement le pouvoir. Les régimes autoritaires de cette époque, qu'ils fussent de type fasciste ou corporatif, écartaient l'élection populaire d'un président. Le chef fasciste trouvait en lui-même sa propre légitimité. Les régimes corporatifs fragmentaient la représentation à travers des corps intermédiaires.

La lutte contre le nazisme et ses alliés ne pouvait que renforcer en Europe la tradition parlementaire et donc la méfiance envers un exécutif nommé directement par le peuple. Mais, parce que les États-Unis avaient joué un grand rôle dans cette lutte et aussi parce qu'elle avait considérablement accru leur puissance mondiale, elle avait contribué à donner au modèle américain dans le monde une autorité nettement plus grande. Néanmoins, vers le milieu des années 1950, le système d'élection présidentielle au suffrage universel restait principalement américain, si l'on excepte les rares cas d'extension hors de cette aire (Autriche, Irlande, Finlande, Islande, Portugal et Philippines).

Une nouvelle phase s'ouvre avec la fin des années 1950 et les années 1960; elle est caractérisée à la fois par l'adoption de ce mode d'élection en France, c'est-à-dire dans un des principaux pays européens (mais cette nouveauté ne fait pas école en Europe) et par sa pénétration plus fréquente en Afrique, essentiellement d'abord dans la zone d'ancienne domination française. Les deux phénomènes sont-ils liés? Sans doute, mais dans une certaine mesure seulement, puisque plusieurs pays africains avaient adopté l'élection populaire du président avant la France. Des causes diverses sont donc à l'origine du phénomène. En France, il est évident que la volonté du

L'élection du président au suffrage universel...

général de Gaulle a énormément pesé en ce sens. Ce choix, même si on peut le comprendre, reste cependant une énigme. Pourquoi d'abord remplacer un mode d'élection qui n'était pas critiqué ? On ne peut accepter sans examen les raisons qui furent données sur le moment. La France avait, avec l'ancien mode d'élection du président, surmonté une des crises les plus graves qu'elle ait jamais connues, celle de l'indépendance algérienne. Quant au risque présenté par les attentats, c'était lui apporter une faible riposte que de substituer un système lent et lourd d'élection à la formule plus facilement opérationnelle adoptée en 1958. On argua aussi des contraintes nouvelles nées de l'arme nucléaire, qui donnaient une responsabilité accrue au chef de l'État en situation exceptionnelle. Mais n'était-il pas opportun au contraire que le choix éventuel de l'utilisation d'une arme aussi destructrice ne dépendît pas des réactions d'un seul homme ? Dans ses *Mémoires d'espoir*, de Gaulle dit avoir vu dans cette réforme « le seul moyen »¹ de consolider la fonction du chef de l'État. Il n'est pas sûr qu'il y soit parvenu. Comment un homme si attaché à la grandeur de la fonction présidentielle, si réservé également à l'égard du modèle américain, aurait-il pu ne pas apercevoir que la présidence allait perdre en dignité à être promenée sur les tréteaux d'une campagne de masse ? Comment un homme si persuadé de sa propre exceptionnalité pouvait-il imaginer que ce nouveau mode d'élection, à lui seul, donnerait à ses successeurs une stature qui leur permettrait de résister à une dérive parlementaire du régime ? L'impossibilité politique où il se trouvait d'ajouter à cette réforme du seul mode d'élection une véritable réforme constitutionnelle introduisant un régime présidentiel ne réduisait-elle pas très fortement la portée de la réforme, comme l'ont montré les périodes ultérieures de cohabitation ?

1. Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, op. cit., p. 32.

Reste la motivation immédiate, qui compta sans doute, celle de prendre de vitesse une opposition qui commençait à se reconstituer. D'autres raisons, plus inaperçues, ont-elles compté ? L'élection triomphale aux États-Unis en 1952, puis en 1956, du général Eisenhower, personnage majeur, comme de Gaulle, de la Seconde Guerre mondiale et, en 1960, celle, très spectaculaire, du jeune président Kennedy, avaient-elles créé chez le président français une certaine émulation ? Pensa-t-il qu'au sein de l'Europe une élection populaire lui donnerait un poids plus grand face à des leaders de régimes parlementaires ? On ne peut répondre à ces questions. Dira-t-on enfin qu'il s'agissait, en dehors de toute raison vraiment irréfutable, d'un pari, très audacieux, comparable à celui que le général avait fait dans des circonstances tout autres en 1940 ? C'est finalement l'option que nous choisirions le plus volontiers. Ce pari a pu réussir dans l'immédiat moins parce que les Français étaient très désireux de choisir leur président au suffrage universel que parce qu'une large partie d'entre eux, appréciant les services que le général avait rendus à la France, n'acceptaient pas encore de s'opposer à lui. L'épisode montre en tout cas le poids des personnalités dans le cours de l'histoire, au moins de l'histoire politique, car seul le général de Gaulle, pourvu comme il le reconnaissait lui-même d'une « équation personnelle » exceptionnelle, pouvait faire passer ce changement politique, mais il ne lui profita qu'à moitié et son départ en 1969 prolongea le demi-succès de 1965.

En Afrique, le processus d'implantation de l'élection présidentielle populaire se répand dans les mêmes années, mais de façon plus naturelle – pourrait-on dire – qu'en France. S'il est vraisemblable que l'exemple français a pu exercer une influence – au Sénégal, par exemple –, cette influence n'est sans doute pas essentielle, et d'autres raisons plus fondamentales expliquent ce choix. Dans les États nouvel-

L'élection du président au suffrage universel...

lement indépendants d'Afrique, les institutions mises en place reflètent au fond la situation des forces politiques, et en particulier l'existence très dominante d'un parti indépendantiste guidé par un leader reconnu. Il était normal que ce leader devînt aussi le chef de l'État, et son élection à ce poste relevait plus de la consécration référendaire – parfois d'ailleurs explicite comme en Algérie – que d'un débat politique pluraliste. En outre, dans des pays souvent hétérogènes, composés d'ethnies distinctes avec des religions différentes, le souci d'affirmer, au lendemain de l'indépendance, l'unité de l'État, notamment vis-à-vis de l'extérieur, conduisait assez naturellement à adopter le principe d'une élection populaire dont on pouvait penser qu'elle serait unanimiste, transcendant ainsi la diversité bien réelle des options qui se ferait jour ultérieurement. Il est possible également qu'une certaine contagion interne ait joué à l'intérieur de l'Afrique, et que tel chef de l'État élu au départ par une assemblée ait adhéré à l'idée d'une élection populaire pour n'être pas inférieur en légitimité à ses voisins.

Jusqu'aux années 1980, l'élection présidentielle au suffrage universel était donc sortie de son aire presque uniquement américaine pour s'implanter dans une partie du continent africain, et très faiblement encore en Europe et en Asie. Mais, comme pendant ces mêmes années elle avait reculé en Amérique du Sud et centrale par suite de la prolifération des dictatures, le solde positif était finalement réduit. D'autre part, l'évolution des régimes dans nombre d'États africains tendait à faire de cette élection – quand elle n'était pas remplacée par une dictature – une simple formalité au profit du président en place, et la dégradation de l'institution y était patente.

Les dix dernières années du xx^e siècle ont vu en revanche une évolution rapide au profit de l'institution nouvelle. Évolution qui comporte deux aspects très différents, le premier apparemment surprenant et

même paradoxal, le second sans doute moins étonnant.

Le premier, qui est majeur, c'est la généralisation de l'élection du président au suffrage universel dans ce que l'on appellera pour simplifier les « ex-pays de l'Est », ce qui n'est pas sans poser nombre de questions. On pourrait s'étonner, au nom du bon sens, que des pays sortant de régimes qui restreignaient les libertés politiques n'aient eu de cesse de rétablir un pouvoir exécutif fort et même nettement prépondérant. Ce n'était pas sans risques, comme on le vit quand Eltsine fit bombarder le Parlement russe en octobre 1993. Mais ce bon sens apparent serait surtout de la naïveté. Notons d'abord que l'adoption de l'élection présidentielle dans ces pays n'a guère fait l'objet d'un choix largement discuté, mais a plutôt procédé d'un forcing opéré par des leaders politiques en position de l'exercer, que ce soit Eltsine en Russie, Walesa ou d'autres dirigeants des anciennes démocraties populaires, ce qui amène à s'interroger sur leurs motivations. On comprend certes que, dans des pays ralliés brutalement au libéralisme à l'occidentale, le modèle américain ait pu séduire les dirigeants politiques. Pour des raisons historiques, l'exemple français, celui du moins du général de Gaulle, pouvait s'exercer dans le même sens. Sans doute aussi, dans des États peu habitués à une véritable vie parlementaire, ou même à l'exercice régulier des libertés démocratiques, la floraison de partis comme la fragmentation réelle du pouvoir sur le plan local, pouvaient faire naître la crainte d'une sorte de dissolution de l'État, et inciter par réaction à installer un pouvoir exécutif fort. L'intérêt personnel bien réel des apparatchiks de l'ancien régime a compté également. Ceux-ci, à l'occasion de l'élection, étaient en position de se maintenir au pouvoir, en faisant jouer leurs réseaux d'influence constitués dans le système disparu, mais toujours bien vivants. On pourrait soutenir aussi que la transition était plus facile pour

L'élection du président au suffrage universel...

la population de ces pays, habituée du temps du communisme à un pouvoir personnalisé, moins d'ailleurs dans la personne du chef de l'État que dans celle du secrétaire général du parti communiste, vers une autre forme de personnalisation du pouvoir, fondée celle-ci sur les critères démocratiques habituels. Quoi qu'il en soit, c'est bien du ralliement très majoritaire de l'ancien bloc soviétique au principe de l'élection présidentielle populaire que date vraiment le caractère mondial de celle-ci.

Depuis la fin des années 1990, ce type d'élection a fait de nouveaux progrès dans toutes les parties du monde sauf en Europe, mais plus par une lente diffusion que par un raz-de-marée comme ç'avait été le cas dans la décennie 1991-2000. Si de nouveaux progrès ne sont pas exclus, il semble cependant qu'on ait atteint un palier. L'irruption récente de ce mode d'élection ne correspond-elle pas alors à un moment de l'histoire démocratique du monde plutôt qu'à une nécessité interne et en quelque sorte logique de l'évolution de la démocratie en soi ?

Si cela est vrai, il faut se demander quelles sont les caractéristiques de ce moment. On peut les décrire par quelques traits qui ne relèvent pas du même type de réalité : une époque où l'influence mondiale des États-Unis et de leur modèle politique est largement prépondérante ; un stade correspondant à une transition vers la démocratie dans de nombreux pays, et où entrent donc dans la vie politique des masses d'hommes et de femmes, peu familiarisées avec les subtilités de la représentation politique ; une période où se sont diffusés des grands moyens de communication audiovisuels permettant, au moins en apparence, un contact direct entre un homme et le peuple ; un moment de l'histoire intérieure des pays où tous les problèmes se nationalisent de plus en plus, ce qui réduit, dans la gestion des cas particuliers, l'influence des élites et des représentants locaux, au

profit de celle du pouvoir central ; une époque enfin où la canalisation de l'opinion par les partis a reculé au profit d'un individualisme croissant, dans le cadre sans doute d'une reconquête du terrain des idées par le libéralisme. Encore une fois, la France fait un peu exception dans ce domaine puisqu'elle n'est vraiment concernée que par les trois derniers caractères. Mais la France a eu de Gaulle !

II. Plasticité de ce type d'élection, ses atouts et ses limites

Ce retour sur la propagation de l'élection présidentielle populaire dans le monde montre au moins sa plasticité, puisqu'elle a pu s'adapter à des pays à la fois très variés par leur dimension et leur nombre d'habitants, et à des sociétés aux niveaux de développement inégaux et de traditions politiques et religieuses très différentes. Cette observation mérite cependant quelques nuances. La grande majorité des pays qui élisent actuellement leur président au suffrage universel sont des pays de dimension moyenne (de quelques millions à quelques dizaines de millions d'habitants). Aux deux extrêmes, on trouve des pays très peu peuplés (Cap-Vert, Islande), où l'élection présidentielle ne se différencie guère de l'élection, ailleurs, d'un député, et, à l'opposé, deux grandes puissances mondiales, les États-Unis et la Russie. Si apparemment la différence de taille des pays n'a pas été jusqu'ici un obstacle à la propagation de ce mode d'élection, celui-ci semble cependant trouver ses limites quand le nombre d'habitants s'accroît énormément. On imagine mal une élection présidentielle populaire en Chine ou en Inde, car le déroulement de la campagne, le contrôle global de la régularité du processus et la totalisation des résultats seraient d'une grande difficulté. Déjà, même à l'échelle d'un pays de dimension moyenne, le vote présente parfois des

L'élection du président au suffrage universel...

problèmes réels lorsqu'il n'existe pas un bon réseau de communications en tous genres (Tchad, Madagascar). À l'échelle d'un milliard d'hommes, et même en tenant compte de l'existence des moyens audiovisuels, la charge pour les candidats serait écrasante, la campagne exigerait des moyens financiers énormes, et la légitimité d'une majorité, si elle n'était acquise qu'à quelques dizaines de milliers de voix, serait sans doute très fragile.

La plasticité de ce mode d'élection se manifeste aussi par le fait que, au départ plutôt oligarchique que véritablement démocratique (dans le monde américain), il a pu s'adapter à la démocratisation progressive des sociétés d'origine et se répandre dans des pays qui étaient eux aussi en voie de démocratisation, soit qu'ils sortent d'une situation coloniale, soit qu'ils passent d'un régime autoritaire de type soviétique à une forme de démocratie (parfois d'ailleurs plus musclée que libérale), soit enfin qu'ils viennent de se libérer d'une dictature militaire ou civile. En France, l'adoption d'une élection présidentielle populaire se situe en dehors de ces cadres puisqu'elle est liée à la personnalisation conjoncturelle du pouvoir qu'a entraînée la guerre d'Algérie. Les États concernés par la propagation récente de l'institution étaient à des stades de développement économique et social très différents : vieux pays d'économie moderne comme la France, pays moyennement développés de l'Europe de l'Est, pays encore marqués par les structures traditionnelles d'une société paysanne et les inégalités de développement liées à une société coloniale (Afrique), jeunes « dragons » en voie de rapide progression (Corée du Sud, Taïwan).

L'élection populaire du président a pu aussi s'inscrire dans des régimes politiques de caractères très variés : véritables régimes présidentiels (les États-Unis), régime mixte mi-parlementaire, mi-présidentiel comme en France, régimes essentiellement parle-

mentaires (Irlande), régimes personnels reposant sur l'autorité d'un chef charismatique (une partie de l'Afrique).

Enfin, quoique à un moindre degré, elle subit les effets de l'évolution des mentalités, qui facilite progressivement l'accès des femmes aux plus hautes fonctions. Si l'écrasante majorité des présidents élus au suffrage universel sont des hommes, on a vu, depuis une vingtaine d'années, plusieurs femmes être élues présidentes, Vigdis Finnbogadottir, la première, en Islande (1980), puis Cory Aquino aux Philippines (1986), Violeta Chamorro au Nicaragua et Mary Robinson en Irlande (1990), Chandrika Bandanaraïke au Sri Lanka (1994) et Tarja Halonen en Finlande (2000).

Parmi les atouts qui expliquent cette plasticité, il apparaît bien que le principe de l'élection d'un « chef », représentant la nation et auquel on s'en remet pour assurer le fonctionnement de l'État, correspond – même si on peut le regretter – à une structure mentale encore fortement enracinée dans les esprits, au moins au stade actuel du développement de l'humanité. Sans doute cette idée reçue est-elle en grande partie illusoire. Et pas seulement parce que dans la plupart des pays le pouvoir présidentiel est limité, parfois très fortement (aux États-Unis, au premier chef), par celui des Assemblées, et que le vote des lois, qui reste toujours essentiel, appartient à ces dernières. L'exemple français a montré qu'un président qui n'a pas de majorité dans les Assemblées voit ses pouvoirs réduits à la portion congrue, et garde surtout une faculté de nuisance quand il se comporte en chef de l'opposition. De surcroît, le pouvoir présidentiel lui-même, apparemment individuel, ne peut en fait s'exercer que grâce à un travail collectif, seule façon de maîtriser la complexité de plus en plus grande des problèmes mondiaux. Enfin, il ne suffit pas d'être l'élu du suffrage universel pour exercer de ce fait une

L'élection du président au suffrage universel...

autorité incontestée : on l'a vu en 2002 en Argentine où le président Fernando de la Rúa a dû abandonner le pouvoir en catastrophe par suite d'une crise sociale très grave et céder la place à un successeur élu par les assemblées.

Si le principe de l'élection d'un chef n'est un moyen de gouvernement simple qu'au niveau des apparences, il en est un peu de même du mode d'élection populaire du président lui-même. Il est apparemment simple, puisqu'à la différence du choix des députés, qui ne prend sa signification réelle qu'à travers la constitution d'une majorité parlementaire, l'élection du président a un résultat immédiat et clair. Dès qu'on entre un peu dans les détails, on s'aperçoit que la réalité est beaucoup plus complexe. Tout d'abord, les lois électorales régissant l'élection présidentielle sont en réalité assez variées. Dans nombre de pays, par tradition historique ou souci d'efficacité, et parce que le processus d'élection est nécessairement assez lourd, on a voulu éviter de procéder à deux tours de scrutin. Aux États-Unis, le mode d'élection indirect aboutit en fait à un scrutin à un tour puisque le choix du président par les grands électeurs n'est plus en règle générale qu'une formalité. Mais ce mode d'élection hérité du passé conserve au système fédéral toute son influence et a parfois pour résultat paradoxal de permettre de l'emporter à un candidat qui sur l'ensemble du pays a obtenu moins de suffrages que son compétiteur, comme ce fut le cas lors de l'élection de George W. Bush. En Irlande, l'électeur, dès le premier tour, indique le report éventuel de sa voix sur un autre candidat. Ou bien, comme ce fut le cas au Chili lors de l'élection d'Allende, et comme c'était prévu en France en 1848, le choix peut revenir à une assemblée si la majorité absolue n'est pas atteinte au premier tour. Dans d'autres pays, un second tour est possible, mais on vise à l'éviter en abaissant le seuil de la majorité exigible au premier

tour (45 % des voix en Argentine). Au contraire, dans nombre de pays qui ont mis en place une élection présidentielle populaire depuis le début des années 1960, le mode de scrutin exige, pour qu'un candidat soit élu, une majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour. Si ce n'est pas le cas, seuls les deux candidats arrivés en tête peuvent se présenter au second tour, ce qui permet à l'élu d'avoir automatiquement la majorité absolue des votants.² Mais ce système accroît la lourdeur et la durée totale du processus.

Il serait difficilement applicable dans de nombreux pays, notamment à cause des difficultés de communication qui pèsent sur la campagne et rendent problématique la centralisation des résultats.

Encore ces aspects sont-ils relativement bénins par rapport à des dérives plus graves ou des incidences plus pernicieuses qu'il faut maintenant examiner.

III. Un instrument imparfait plutôt qu'une panacée

Mode d'accès à la plus haute fonction de l'État, l'élection présidentielle au suffrage universel n'est pas, pour l'instant du moins, la recette miracle pour garantir la dignité de l'exécutif et son autorité comme on l'a parfois cru. Les autres systèmes, il est vrai, n'aboutissent pas forcément à de meilleurs résultats.

Les dérives personnelles ou autoritaires

Mais la personnalisation du processus électif qu'implique l'élection populaire et la large publicité qui accompagne celle-ci rendent encore plus specta-

2. En Serbie, tout récemment, on est même allé un peu plus loin en exigeant, pour que le président soit élu, même au second tour, que 50 % au moins des inscrits participent au scrutin. Ce qui a empêché en 2002 la réélection de Kostunica, qui avait pourtant obtenu une nette majorité, tant au premier qu'au second tour.

L'élection du président au suffrage universel...

culaires les dérives. Celles-ci sont diverses, mais elles ressortissent toutes au principal caractère de cette élection, celui d'être concentrée sur la personne d'un homme choisi au niveau national et auquel on confie des pouvoirs souvent importants pour une durée déterminée. On se contentera d'en mentionner ici quelques-unes, parmi les plus importantes.

La première est évidemment l'élection de personnalités contestables ou qui se révèlent telles et qui tendent à discréditer la fonction : Fujimori au Pérou, Menem en Argentine, Estrada aux Philippines ont été poursuivis ou destitués pour des faits de corruption. En Équateur, Abdala Bucaram, « El Loco » (le fou), riche avocat, mais aussi personnage excentrique, a été écarté du pouvoir « pour incapacité physique et mentale » six mois après son élection (1996). Le président américain Nixon a dû démissionner en 1974 par suite de l'affaire du Watergate. À un moindre degré, les comportements de Boris Eltsine, en Russie, la vie privée de Clinton, aux États-Unis, ont également défrayé la chronique sans aboutir pour autant à leur faire quitter le pouvoir. Le chef de l'exécutif incarnant la permanence de l'État et des institutions, il est assez normal qu'il ne puisse être éliminé que par des procédures exceptionnelles, mais en même temps, soumis à la pression des médias qui contrôlent son passé et ses actes présents, il est vulnérable, et on a vu en France l'autorité des présidents Giscard d'Estaing et Chirac être minée par des faits et gestes antérieurs à leur exercice du pouvoir, ou contemporains de celui-ci.

Plutôt plus grave que ces dérives personnelles est le risque d'une captation du pouvoir par le président en place. Dans les pays où les pratiques de la vie démocratique ne sont pas encore bien implantées, les présidents sont tentés de se maintenir au pouvoir au-delà de la limite légale. La pratique des révisions constitutionnelles obtenues de façon plus ou moins régulière et permettant au président élu de conserver son

mandat au-delà de sa durée normale, ou de se faire réélire alors que la constitution l'interdisait, s'est répandue ces dernières années dans différentes parties du monde. En Biélorussie, le président Loukachenko a fait prolonger son mandat de deux ans en novembre 1996 grâce à un référendum contesté. Même prolongation, cette fois de 1995 à 2000, pour le président Karimov, en Ouzbékistan (mars 1995). Au Turkménistan, une présidence à vie a été instituée en 1999 pour Saparmourad Niyazov, déjà président depuis 1990 et qui développe autour de sa personne un culte de la personnalité de grande ampleur. Les pays de l'ex-URSS ne sont pas les seuls à connaître ces dérives qui touchent aussi sous des formes peut-être moins voyantes l'Afrique et l'Amérique du Sud. Ainsi en Tunisie, le président Ben Ali, au pouvoir depuis l'élimination de Bourguiba en 1987, a obtenu, grâce au concours d'un Parlement dominé par sa formation, le Rassemblement constitutionnel démocratique, puis grâce à un référendum (26 mai 2002), la suppression de la règle limitant à trois les mandats du président. Il pourrait ainsi rester au pouvoir jusqu'à l'âge de 75 ans, soit jusqu'en 2012. Le général Lansana Conté, président de la Guinée, maître du pouvoir depuis 1984, a organisé un référendum (novembre 2001) pour obtenir une suppression du même type. Au Pérou, Fujimori, avant d'être éliminé du pouvoir en 2001, avait également réussi à imposer, au mépris de la constitution, sa candidature à un troisième mandat. Si l'on peut espérer que ces dérives ne soient qu'un phénomène transitoire, il est assez inquiétant cependant de voir qu'en Tunisie l'expérience antérieure d'un président se perpétuant au pouvoir n'a pas empêché qu'on permette à nouveau tout récemment cette perpétuation, en supprimant la règle qui l'empêchait.

À côté de ces aspects les plus graves, il existe d'autres inconvénients que la nature même d'une élection présidentielle populaire tend à générer. Ils sont spécifiés

L'élection du président au suffrage universel...

naturellement en fonction de la taille du pays, de son homogénéité et de son niveau de développement.

**Un mode de scrutin qui facilite les fraudes
et suscite les contestations**

Au premier niveau, celui des candidatures, l'intervention du pouvoir est assez difficile. Malgré tout, il existe parfois des dispositions discutables comme celles qui, en Côte d'Ivoire par exemple, visaient à éliminer tel candidat (ici le Burkinabé Alassane Ouattara) en exigeant que le candidat soit ivoirien et fils d'Ivoirien et qu'il ait résidé pendant cinq ans sans interruption dans le pays.

Malgré les dispositions qui tendent à le limiter, on assiste à une inflation du nombre de candidats. En France, il faut 500 signatures d'élus nationaux ou locaux venant de 30 départements au moins, et pourtant il y a eu seize candidats à la dernière présidentielle, en 2002. En Algérie, la loi électorale pour l'élection présidentielle de 1995 obligeait les candidats à présenter 75 000 signatures venant de 25 départements sur 48. En Russie, on demande 100 000 signatures ou le soutien de 20 % des voix des députés russes (loi du 24 avril 1991). Ces exigences ne peuvent être accrues à l'excès, car on porterait atteinte à la souveraineté du suffrage universel, et les partis dominants se verraient accusés de vouloir monopoliser l'élection. L'augmentation du nombre des candidats n'est pas étonnante, car l'élection présidentielle fournit aux forces politiques une occasion unique de disposer de possibilités de propagande à l'échelle de tout un pays, et l'on comprend que toutes, même peu représentatives, tiennent à figurer dans la course. Le résultat est que le premier tour de l'élection présidentielle risque de devenir une sorte de référendum sur l'audience respective des partis.

L'égalité proclamée entre les candidats est en grande partie fictive. En réalité, l'inégalité est nette-

ment plus importante que celle qui peut exister dans une circonscription plus réduite de type législatif. Elle procède de causes diverses. Tout d'abord un président sortant, s'il est à nouveau candidat, bénéficie en général d'une rente de situation, consolidée par le fait qu'il peut faire campagne implicitement en remplissant sa fonction pendant les derniers mois. En tant que chef de l'État, il dispose, dans nombre d'États africains ou dans ceux de l'ex-URSS par exemple, de moyens de campagne très largement supérieurs à ceux de ses adversaires, pour se déplacer – aspect très important dans ces pays – et communiquer avec les électeurs. Même entre des candidats de statut identique, l'inégalité s'établit d'une autre façon entre ceux qui sont considérés, soit du fait du résultats des sondages, soit parce qu'ils représentent une force politique majeure, comme des « présidentiables » et les autres. Les premiers bénéficient d'un traitement privilégié de la part des médias, en dehors de la campagne officielle, se voient plus facilement accorder des prêts par les banques pour leur campagne, etc.

Dans les pays où la vie politique n'obéit que de façon approximative aux règles de droit, l'élection présidentielle est très souvent une source de contestation, et parfois de conflits graves. Le respect du droit n'est bien souvent que formel. Classiques sont donc les contestations à propos du nombre de voix du vainqueur, de la part de ses adversaires. Il est normal, dira-t-on, que les candidats battus crient à la fraude et à la manipulation des résultats, soit qu'ils aient participé à l'élection, soit qu'ils l'aient boycottée, et leurs protestations ne sont pas toujours à prendre pour argent comptant. Les fraudes sont facilitées du fait que, dans un certain nombre de pays, la faiblesse du réseau de communications donne un avantage considérable au pouvoir, seul à même le plus souvent de centraliser les résultats. Lors de l'élection de Vladimir Poutine, en Russie, le 26 mars 2000, on a pu

L'élection du président au suffrage universel...

s'étonner à juste titre des records de voix obtenus par ce candidat dans quelques régions particulières (Daghestan, Tatarstan, Ingouchie, etc.). La présence d'observateurs internationaux, qui est devenue plus fréquente dans les dix dernières années, limite les abus sans les supprimer, car ces observateurs sont souvent trop peu nombreux pour opérer un vrai contrôle. Dans la plupart des cas, les protestations restent lettre morte. Mais quand la coupe est pleine, on assiste parfois à une révolte contre la falsification du scrutin. On a vu que dans la Fédération yougoslave, comme à Madagascar en 2002, c'est la contestation violente des résultats d'une élection présidentielle appuyée sur un recensement non officiel des résultats, qui a permis au candidat d'opposition d'accéder à la fonction. En Côte d'Ivoire, la dernière élection présidentielle, en 2000, a été très agitée. Le général Gueï, qui avait, en 1999, éliminé le précédent président par un coup d'État, a prétendu avoir triomphé au scrutin présidentiel alors que son concurrent, Laurent Gbagbo, un professeur d'histoire, leader du Front populaire ivoirien, se disait victorieux. Au terme d'affrontements sanglants, Gueï a dû céder la place à Gbagbo. Mais celui-ci a été contesté aussi par Ouattara, éliminé du scrutin par les règles de candidature, et c'est un compromis final qui a – provisoirement, comme on l'a vu plus tard – rétabli l'ordre.

Des effets insidieux sur la vie politique

Si les dérives de l'élection présidentielle populaire sont très apparentes, ses effets insidieux sur le processus politique, pour être moins visibles, doivent être aussi pris en compte. Le plus remarqué est la polarisation de l'élection vers le centre. Celle-ci résulte du fait que l'élection se gagne à la marge, c'est-à-dire non pas auprès des électeurs ayant un choix politique bien déterminé, bien qu'ils forment le gros des voix des candidats potentiellement éligibles, mais auprès

des indécis portés à balancer entre un camp et l'autre et qui fourniront les quelques centaines de milliers de voix indispensables pour faire la différence. Un candidat très avancé ou très réactionnaire paraît donc avoir très peu de chances de l'emporter. Ceci n'est pas seulement vrai dans les vieilles démocraties, mais aussi dans les pays neufs. Certes, là où il existe une vice-présidence, comme aux États-Unis, le « ticket » présidentiel peut être savamment balancé, associant par exemple un candidat à la présidence assez à gauche et un vice-président plus à droite. Ailleurs, on a vu des candidats au départ situés très à gauche évoluer vers le centre au cours de leurs campagnes successives. Ce fut le cas de Daniel Ortega, candidat sandiniste au Nicaragua, qui néanmoins fut battu de façon répétée, et, avec plus de succès au Brésil, du syndicaliste Inacio Lula, dirigeant du Parti des travailleurs, qui, aux dernières élections de 2002, modéra son programme antérieur de façon sensible, courtoisa les hommes d'affaires et fit en outre campagne avec un vice-président nettement classé à droite. Cette polarisation de l'élection vers le centre, phénomène bien connu, risque d'affadir le débat politique et d'entraîner de la part de l'électorat un certaine désaffection. Aux dernières élections présidentielles françaises d'avril 2002, elle fut cependant déjouée par un autre effet que nous avons signalé plus haut, la prolifération des candidatures au premier tour. S'ajoutant à l'exploitation par les médias de la prétendue identité des programmes entre les deux principaux candidats de la gauche et de la droite, Lionel Jospin et Jacques Chirac, cette prolifération eut pour conséquence une grande dispersion des voix au premier tour, qui permit au candidat du Front national, Jean-Marie Le Pen, d'accéder au second tour avec seulement 17 % des voix. Le sens de l'élection en fut complètement transformé.

Un autre effet de nature plus complexe tend à perturber le fonctionnement normal des partis là où ils ont

L'élection du président au suffrage universel...

une existence vraiment structurée et ne se limitent pas à une coalition floue revivifiée comme aux États-Unis à chaque élection. Si l'on envisage le cas français, la légitimité d'un candidat à la présidentielle est double. Elle relève, d'une part, de ses qualités personnelles (présence physique, aptitude à communiquer, qualités intellectuelles et politiques attestées par sa carrière antérieure) et de l'écho que donnent à ces qualités les sondages d'opinion et, d'autre part, de l'appui apporté à ce candidat par une formation politique, puisque la plupart du temps les candidats sont soutenus par des partis et parfois sont présentés officiellement par l'un d'entre eux. Ces deux légitimités ne sont pas du même ordre, et le choix des candidats relève donc d'un équilibre variable entre les deux. Aux deux extrêmes, on trouve le candidat autodésigné, qu'un parti accepte ensuite de soutenir bon gré, mal gré, et le candidat choisi par son parti selon ses propres règles. Ces règles ont d'ailleurs changé. Alors que, jusqu'en 1995, les candidats proposés par des partis étaient désignés par la direction, on a vu à partir de cette date dans les partis français, en particulier à gauche (PS, PCF, Verts) se répandre la pratique d'un vote des militants pour désigner directement le candidat. La personnalisation liée à l'élection présidentielle a donc peu à peu investi le fonctionnement interne des partis, non sans péripéties : le double vote des Verts français lors de la préparation des dernières élections présidentielles en a montré les effets puisque le premier candidat investi par le suffrage des militants, Alain Lipietz, a été jugé impossible en fait par l'appareil et qu'il a fallu un second vote pour le remplacer par un autre jugé plus à même de faire un bon score, Noël Mamère. Le parti fondé sur des idées et un programme va-t-il céder la place au parti du futur présidentiable, lui-même désigné en fait aux militants par les sondages ? On n'ira peut-être pas jusque-là, mais le problème est malgré tout préoccupant.

Dernier aspect, que nous ne devons pas négliger : l'élection présidentielle populaire attise parfois les divisions, non pas tellement politiques, ce qui serait normal, mais ethniques ou religieuses, en particulier au sein des pays qui n'ont pas connu au cours de leur histoire le lent progrès de l'unification de leur territoire et les longues luttes pour la démocratie, la séparation de l'Église et de l'État, etc. Si, dans bien des pays d'Afrique, le mouvement national pour l'indépendance avait réussi à souder momentanément les peuples des jeunes nations, après la disparition de la domination coloniale, les divisions ethniques, religieuses dans des États partagés entre chrétiens et musulmans, les conflits d'intérêt entre des régions accolées dans un même État par le hasard de la conquête coloniale sont réapparues ou ont été instrumentalisées. Or, le principe de l'élection présidentielle populaire, qui donne la priorité, pour le choix d'un homme, à la seule force du nombre, tend de fait à imposer la domination de l'ethnie ou du groupe le plus nombreux et ne favorise pas les transactions et les compromis préalables qui permettraient une coopération saine et durable entre les composantes de la nation. Au Kenya par exemple, où le parti unique a été supprimé en 1991, les vingt-cinq partis du pays sont d'essence tribale. Les candidats aux élections présidentielles de 1997 reflétaient pour une part au moins cette division. Alors que le président sortant était un Kalenjin, trois autres candidats représentaient les tribus Luo, Kikuyu et Luhya. Cela explique que dans certains pays le choix populaire soit remis en cause assez fréquemment par des révoltes partielles et donne lieu à des troubles sanglants (en Côte d'Ivoire par exemple en 2000 et 2002).

Conclusion

Le panorama historique que nous venons de dresser n'implique pas de jugement de valeur sur l'élection présidentielle au suffrage universel en elle-même comme mode d'exercice de la souveraineté populaire et source du pouvoir. Sa présence massive dans le monde contemporain s'accompagne d'une telle diversité de situations qu'il serait fort difficile de porter un jugement qui s'appliquerait à tous les cas de figure. Ceux-ci s'étendent depuis le simple plébiscite autoritaire et non pluraliste jusqu'à des formes de compétitions électorales plus élaborées, beaucoup plus libres et conformes à l'idéal d'un État de droit, en passant par des situations intermédiaires qui font davantage place à des contestations et des conflits. Nous avons tenté de montrer comment l'histoire même de la propagation de ce mode d'élection à travers le monde explique ces différences.

Cette propagation ne résulte sans doute pas des avantages particuliers de ce type d'élection par rapport à d'autres, bien qu'il présente une certaine plasticité. Il semble aussi répondre au désir assez naturel chez l'électeur d'exercer sa souveraineté de façon directe, pour la nomination du chef qui représente l'État. Mais — et nous espérons l'avoir montré au travers d'exemples

L'élection du président au suffrage universel...

concrets – il s'accompagne de beaucoup d'inconvénients : lourdeur, coût (et donc influence excessive de l'argent), contestations parfois violentes, dévoiement du débat politique, etc. En réalité, la propagation dans le monde de l'élection présidentielle populaire est beaucoup moins due aux mérites propres de cette forme d'élection qu'à une série de conjonctures historiques particulières dans lesquelles se trouvaient des États ou des groupes d'États, conjonctures dont les effets, à partir de points de départ différents, ont finalement convergé. Le fait qu'il existait un modèle initial, celui des États-Unis, et qu'il concernait l'État le plus puissant du monde après la Seconde Guerre mondiale, a joué un grand rôle. L'impulsion de certaines personnalités (de Gaulle, Eltsine, quelques leaders africains) s'est surajoutée à cette influence. Il semble qu'on ait momentanément atteint un palier dans l'extension de ce mode d'élection. En revanche, l'exemple des pays ayant préféré conserver un régime parlementaire montre que sa progression n'est nullement fatale et qu'une démocratie peut fonctionner de façon satisfaisante sans président élu par le peuple. La propagation de l'élection populaire du président est un des aspects de la mondialisation, qui n'est pas seulement économique et culturelle mais aussi politique. Comme toute mondialisation, elle tend à niveler les différences et les spécificités, à imposer un modèle extérieur à une réalité qui n'est pas forcément adaptée à le recevoir. Le domaine institutionnel étant celui où les évolutions ne peuvent s'opérer spontanément, par la seule influence des moyens de communication ou du marché, la résistance des formes institutionnelles traditionnelles est plus facile, qu'elles soient de type monarchique traditionnel, de forme parlementaire ou combinent ces deux aspects, qu'elles procèdent de formes nouvelles de pouvoir instituées après la Seconde Guerre mondiale, en Chine, en Libye ou à Cuba. Dans un certain nombre de pays africains, l'élection populaire du prési-

dent, unitaire par nature pourtant, n'a tout de même pas pu jusqu'à présent affaiblir significativement les influences de l'hétérogénéité ethnique, des divisions confessionnelles ou des différences régionales, et le pouvoir du président élu en subit les conséquences.

Néanmoins, il ne semble pas que l'on puisse, sauf accident de parcours très grave, abandonner ce mode d'élection une fois qu'on l'a adopté. Ceci apparaîtrait, sans doute à tort, comme un recul de la démocratie. À tort, car la démocratie ne consiste pas pour les citoyens à élire un homme tous les cinq ou sept ans, mais à exercer une présence vigilante, constante à tous les degrés du processus politique. Certes périodiquement, en France par exemple, certains, presque toujours de gauche, proposent de renoncer à cette élection. Leurs arguments sont valables, mais l'évolution institutionnelle d'un pays ne dépend pas seulement de bons arguments.

Bien qu'il soit toujours difficile de prévoir l'avenir, on peut penser, avec prudence, que, si le monde ne connaît pas de crise d'une gravité exceptionnelle, le système d'élection du président au suffrage universel conservera à peu près, en l'étendant un peu, l'aire qu'il occupe actuellement. Il est raisonnable d'espérer qu'il se régularisera dans les pays où il est encore très marqué par l'autoritarisme : la substitution d'une véritable élection pluraliste là où subsistent des formes de référendum autoritaire, la limitation des pouvoirs du président, au profit des assemblées, la restriction des possibilités de réélection, la régularisation des campagnes présidentielles par une réglementation plus serrée du financement, un contrôle plus rigoureux du vote lui-même, peuvent incontestablement améliorer le fonctionnement de l'institution sans pour autant remédier à certains défauts que nous avons signalés. La banalisation de cette élection se poursuivra, et il est possible que cet enjeu, si souvent surestimé, perde un peu de son importance. On souhaite que ce soit au

L'élection du président au suffrage universel...

profit d'autres enjeux beaucoup plus décisifs pour la planète : développement durable et fin de la pauvreté du plus grand nombre, amélioration du niveau sanitaire dans les pays en voie de développement, préservation de l'environnement, liberté des peuples, respect des spécificités enrichissantes, progrès de l'égalité entre les sexes, désarmement et paix à l'échelle du monde.

Juin 2003

Bibliographie sommaire

Une bibliographie sur un sujet s'étendant sur deux siècles et l'ensemble du monde ne peut être que très sélective. Nous avons retenu les livres les plus facilement accessibles au lecteur français. D'autre part, le phénomène de l'élection présidentielle populaire dans le monde a – semble-t-il – été très peu étudié de façon globale. Les études sont presque toujours centrées sur un seul pays. On consultera naturellement les histoires nationales pour approfondir les cas particuliers. Pour les événements les plus récents, la lecture de la presse quotidienne, hebdomadaire et mensuelle demeure essentielle.

Approches globales

«Élire un président», *Pouvoirs*, n° 14, 1980, 200 p.

Raymond HUARD, «L'élection présidentielle dans le monde. Un regard historique», *La Pensée*, n° 329, janvier-mars 2002, p. 69-80.

Pascal PERRINEAU, «Élections présidentielles», in Pascal PERRINEAU et Dominique REYNIÉ (sous la direction de), *Dictionnaire du vote*, PUF, Paris, p. 383-390.

États-Unis

Dan CLAWSON, «Politics is money», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 138, juin 2001, p. 34-46.

Denis LACORNE, *L'Invention de la République, le modèle américain*, Hachette, Paris, 1991.

Jean-Michel LACROIX, *Histoire des États-Unis*, PUF, Paris, 1996.

Claramond PELET DE LA LOZÈRE, *Précis de l'histoire des États-Unis d'Amérique depuis leur colonisation*

jusqu'à ce jour, Firmin Didot, Paris, 1845.

Nelson W. POLSBY et Aaron WILDAVSKY, *Les Élections présidentielles aux États-Unis*, Londey, 7^e édition, 1988.

Eugène H. ROSEBOOM, *A History of Presidential Elections*, Mac-Millan, New York, 1971.

Marie France TOINET, *Le système politique des États-Unis*, PUF, Paris, 2^e édition, 1990.

Théodore Harold WHITE, *La victoire de Kennedy, comment on fait un président*, Laffont, Paris, 1962.

Amérique latine, généralités

Alain DESTEXHE, *Amérique centrale. Enjeux politiques*, Complexe, Bruxelles, 1989.

F. Garcia CALDERON, *Les Démocraties latines de l'Amérique*, Flammarion, Paris, 1912.

Jacques LAMBERT, *Amérique latine, Structures sociales et institutions politiques*, PUF, Paris, 1962 (2^e édition, 1968).

Jacques LAMBERT, *Le système poli-*

L'élection du président au suffrage universel...

- tique de l'Amérique latine*, PUF, Thémis, Paris, 1987.
- Franck MODERNE, « Les avatars du présidentielisme dans les États latino-américains », *Pouvoirs*, n° 98, septembre 2001, p. 63-87.
- Pierre RIADO, *L'Amérique latine de 1945 à nos jours, économies, sociétés et vie politique*, Masson, Paris, 1992.
- André SIEGFRIED, *Amérique latine*, A. Colin, Paris, 1934.
- Victor Louis TAPIÉ, *Histoire de l'Amérique latine au XIX^e siècle*, Aubier, Paris, 1945.
- Principaux états d'Amérique latine
- Antoine ACQUAVIVA, *Chili de l'Unité populaire*, Éditions sociales, Paris, 1971.
- Carmen Rosa BALBI, « Pérou, l'élection présidentielle de 2000 et l'impossible maintien au pouvoir d'un régime autoritaire », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 38, p. 5-28.
- Bartolomé BENASSAR, *Histoire du Brésil, 1500-2000*, Fayard, Paris, 2000.
- « L'Élection de Vicente Fox et l'alternance politique », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 40, La Documentation française, Paris, 2000.
- Armelle ENDERS, *Histoire du Brésil contemporain*, Complexe, Bruxelles, 1997.
- François GÈZE, Alain LABROUSSE, *L'Argentine, révolution et contre-révolution*, Seuil, Paris, 1975.
- Henry PARKES, *Histoire du Mexique*, Payot, Paris, 1961.
- Temir Porras PONCELEON, « Venezuela : les ambiguïtés de la révolution bolivarienne », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 39, La Documentation française, Paris, 2000, p. 3-24.
- D. C. VILLEGAS, I. BERNAL, G. MORENO, *Petite histoire du Mexique*, Armand Colin, Paris, 1981.
- France
- Paul BASTID, *Doctrines et institutions politiques de la Seconde République*, Hachette, Paris, 1945, 2 volumes.
- Serge BERSTEIN, *Chef de l'État, l'histoire vivante des 22 présidents à l'épreuve du pouvoir*, Armand Colin, Paris, 2002.
- Charles DE GAULLE, *Mémoires d'Espoir*, Plon, Paris, dernière édition 1980.
- Olivier DUHAMEL, *La gauche et la V^e République*, PUF, Paris, 1980.
- François LUCHAIRE, *Naissance d'une Constitution : 1848*, Fayard, Paris, 1998.
- Alain PEYREFITTE, *C'était de Gaulle*, tome 1, Fayard, Paris, 1994.
- Eric ROUSSEL, *Charles de Gaulle*, Gallimard, Paris, 2002.
- André-Jean TUDESQ, *L'Élection présidentielle du 10 décembre 1848*, Armand Colin, Kiosque, Paris, 1965.
- Pierre VIANSSON-PONTÉ, *Histoire de la République gaullienne*, Fayard, Paris, tome 1, 1970, tome 2, 1971.
- La Documentation française a publié plusieurs recueils de *Textes et documents* sur les élections présidentielles de 1974, 1981 (sous la direction de Didier Maus), 1988 (*idem*), 1995 (*idem*).
- Europe occidentale (sauf la France) et centrale
- Allemagne
- W. APALT, *Geschichte des Weimarer Verfassung*, Munich, 1964.

Bibliographie

- Gilbert BADIA, *Histoire de l'Allemagne contemporaine*, tome 1, Éditions sociales, Paris, 1964.
- Georges CASTELLAN, *L'Allemagne de Weimar*, Armand Colin, Paris, 1969.
- Jacques DROZ, *Histoire des doctrines politiques en Allemagne*, PUF, Que sais-je?, Paris, 1968.
- Erich EYCK, *Geschichte der Weimarer Republik*, Eilenbach, 1956, 2 volumes.
- Rita THÄLMANN, *La République de Weimar*, PUF, Que sais-je?, Paris, 1986.
- Edmond VERMEIL, *La Constitution de Weimar et le principe de la démocratie allemande. Essai d'histoire et de psychologie politique*, Istra, Strasbourg, 1923.
- Edmond VERMEIL, *L'Allemagne contemporaine, sociale, politique, culturelle, 1890-1950*, tome 2, *La République de Weimar et le Troisième Reich, 1918-1950*, Aubier, Paris, 1953.
- Autriche**
- Jacques Droz, *Histoire de l'Autriche*, PUF, Que sais-je?, Paris, 1969.
- Olivier MILZA, *Histoire de l'Autriche*, Hatier, Paris, 1995.
- Boris MIRKINE-GUETZEVITCH, et A. TIBAL, *L'Autriche*, Paris, 1932.
- Finlande**
- Seppo HENTILA, Osmo JUSSILA, Jukka NEVAKIVI, *Histoire politique de la Finlande*, Fayard, Paris, 1999.
- L. A. PUNTILA, *Histoire politique de la Finlande de 1809 à 1955*, Neuchâtel, 1966.
- A. SAUVAGEOT, *Histoire de la Finlande*, tome 1, Imprimerie nationale, Paris, 1968.
- Irlande**
- Angela CLIFFORD, *The Constitutional History of Eire-Ireland*, Athol books, Belfast, 1987.
- Dermot KEOGH, *Twentieth Century Ireland, Nation and State*, Green and Macmillan, Dublin, 1994.
- Islande**
- Pierre BIAYS, *L'Islande*, PUF, Que sais-je?, Paris, 1983.
- Portugal**
- Albert-Alain BOURDON, *Histoire du Portugal*, PUF, Que sais-je?, Paris, 1970.
- Jean François LABOURDETTE, *Histoire du Portugal*, Fayard, Paris, 2000.
- A. H. de OLIVEIRA MARQUES, *Histoire du Portugal des origines à nos jours*, Horvath, Paris, 1978.
- Chypre**
- Alain BLONDY, *Chypre*, PUF, Que-sais-Je?, Paris, 1998.
- Afrique, généralités**
- Hélène d'ALMEIDA TOPOR, *L'Afrique au XX^e siècle*, Armand Colin, Paris, 1999.
- J. du BOIS de GAUDISSON, « Trente ans d'institutions constitutionnelles et politiques. Points de repères et interrogations », in *Afrique contemporaine*, n° 164, oct-déc. 1992, « Trente années d'Afrique ».
- Jean LECA et alii, *Développements politiques au Maghreb*, CNRS, Paris, 1979.
- Albert MABILEAU, *Décolonisation et régimes politiques en Afrique noire*, Presses de Sciences Po, Paris, 1967.
- Thierry MICHALON, « Le suffrage universel détourné par les clans et les intérêts privés. Pour la suppression de l'élection présiden-

L'élection du président au suffrage universel...

tielle en Afrique», *Le Monde diplomatique*, janvier 1998, p. 24-25.

En ce qui concerne les différents pays, nous avons utilisé les volumes de : *Encyclopédie politique et constitutionnelle*, Berger-Levrault, publiée dans les années 1960 et 1970, et qui traitent (par ordre alphabétique de pays) des cas suivants : Burundi (G. Mpozagara, 1971), Cameroun (P. F. Gonidec, 1969) Centre-Afrique (P. Kalck, 1971), Côte d'Ivoire (J. Mourgeon, 1969), Madagascar (C. Cadoux, 1969), Sénégal (P. F. Gonidec, 1968), Tanzanie (S. Urfer, 1973), Tchad (P. F. Gonidec, 1971) Zaïre (J. Vanderlinden, 1975).

En outre, sur les différents pays africains, on peut se reporter à :

Michel CAMAU, *La Tunisie*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 1989.

Bernard COHEN, *Bourguiba, le pouvoir d'un seul*, Flammarion, Paris, 1986.

Marie-Christine et Denis CONSTANT-MARTIN, *Le Kenya*, PUF, Paris, 1983

Robert CORNEVIN, *Le Togo*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 1967.

Bernard CUBERTAFOND, *L'Algérie contemporaine*, PUF, Que sais-je, Paris, 1995.

Philippe DECRAENE, *Le Sénégal*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 1985.

A. LEWIN, *La Guinée*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 1984.

Ernest MILCENT, Monique SORDET, *Léopold Sedar Senghor et la naissance de l'Afrique moderne*, Seghers, Paris, 1969.

S. K. PANTERBRICK, *Soldiers and Oil. The Political Transformation of Nigeria*, Totowa, Londres, 1978.

Mohsen TOUMI, *La Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, PUF, Paris, 1989.

Europe orientale. balkanique.
Russie et pays de l'ex-URSS

Françoise BARRY, et Michel LESAGE, *URSS, la dislocation du pouvoir*, La Documentation française, Paris, 1991.

G. CASTELLAN et Antonia BERNARD, *La Slovénie*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 1996.

Daniel BEAUVOIS, *Histoire de la Pologne*, Hatier, Paris, 1995.

Bruno DRWESKI, *La Biélorussie*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 1993.

Jersy REINHARDT, *Boris Eltsine et le réveil russe*, Stock, Paris, 1992.

Vidosav STEVANOVIC, *Milosevic. Une épitaphe*, Fayard, Paris, 2000.

Lech WALESA, *Les Chemins de la démocratie*. Plon, Paris, 1991.

Asie

Raymond BLANADAT, *Les Philippines*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 1997.

Jean Pierre CABESTAN, *Le système politique de Taïwan. La politique en république de Chine aujourd'hui*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 1999.

Ogg LI, *Histoire de la Corée*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 1969.

Mohammed-Reza DJALILI, *Iran, l'illusion réformiste*, Presses de Sciences Po, Paris, 2001.

Table des encadrés

Alexander Hamilton, sur l'institution présidentielle américaine	14
Les dispositions de la Constitution du 4 novembre 1848 et de la loi électorale du 28 octobre 1848 concernant l'élection présidentielle française	22
Le 31 mars 1925, <i>Le Temps</i> commente la situation politique en Allemagne après le premier tour de l'élection présidentielle	36
Les caractéristiques de la victoire de John F. Kennedy en 1960	51
Le général de Gaulle appelle les Français à adopter l'élection du président au suffrage universel	62
Un État africain parmi d'autres, Madagascar, adopte en 1962 l'élection présidentielle directe . . .	73
Les Vénézuéliens et leur démocratie	100
L'élection populaire du président dans les États africains (printemps 2003)	112

Table des matières

Introduction.	7
Du dix-huitième à la fin du vingtième siècle	
Un modèle américain, une brève expérience française	11
I. Le faux modèle des États-Unis et son évolution	11
II. L'Amérique centrale et l'Amérique du Sud : une imitation en trompe-l'œil.	17
III. Le cas de la deuxième République française : une adaptation créatrice	20
La première moitié du vingtième siècle	
De nouvelles expériences, hors du domaine américain	31
I. L'Allemagne de Weimar : l'élection populaire du président dans un contexte très perturbé.	32
II. La percée des années 1930 : Le Portugal, l'Autriche et l'Irlande	39
III. Le monde américain d'un après-guerre à l'autre : une certaine consolidation de l'institution	43
IV. Les Philippines, une excroissance du domaine américain	45
Les décennies 1950 à 1970	
Des tendances contradictoires	49
I. Une institution plus forte aux États-Unis, mais pas encore stabilisée en Amérique latine	49
II. 1962, de Gaulle impose l'élection présidentielle directe en France	57

L'élection du président au suffrage universel...

- III. Malgré l'exemple français, une forme d'élection toujours peu fréquente en Europe 67
- IV. L'Afrique à l'époque des indépendances : une pénétration plus ou moins rapide 70

Les vingt dernières années du vingtième siècle

- La percée mondiale de l'élection présidentielle au suffrage universel 77
- I. Le raz-de-marée dans l'ancien bloc soviétique . . . 78
- II. L'Asie orientale et occidentale : une pénétration très sélective 87
- III. Des évolutions contrastées dans le monde américain 94
- IV. Le monde africain, de l'élection guidée, ou de la dictature, vers un certain pluralisme . . 105
- V. Retour en Europe occidentale : une implantation limitée et des doutes croissants. 114

Bilan d'une histoire 123

- I. Retour sur les rythmes et la géographie de la propagation 123
- II. Plasticité de ce type d'élection, ses atouts et ses limites 133
- III. Un instrument imparfait plutôt qu'une panacée. 137

Conclusion 147

Bibliographie sommaire 151

Table des encadrés 155

**Achévé d'imprimer en septembre 2003
sur rotative Variquick
par SAGIM-CANALE
à Courtry (77181)
France**

**Dépôt légal : septembre 2003
N° d'impression : 6780**